



Une rentrée presque ordinaire...

La rentrée dans les écoles de Lalbenque : des sourires sous les masques obligatoires... **Lire page 2**

**La constitution
du conseil municipal**

Les commissions

La participation citoyenne

Rencontrer les élus

Le nouveau conseil municipal pages 4 et 5

Doter la commune d'un Atlas de la Biodiversité

L'Office Français de la Biodiversité lance un appel à projet chargé d'enjeux... **Lire page 6**

Une première réunion des associations réussie

Des échanges constructifs et un journal des associations en projet...
lire page 7



Une rentrée presque ordinaire...

Une rentrée presque comme les autres dans les écoles de Lalbenque, enseignants et personnels sur le pont et des sourires sous les masques obligatoires.

Cette année, 450 élèves sont scolarisés dans les groupes scolaires maternelles, élémentaires et au collège. 250 enfants fréquentent l'école publique, avec 85 élèves à l'école maternelle répartis en 4 classes et 7 classes à l'école élémentaire, regroupant 165 élèves. L'école maternelle et élémentaire privée Sainte-Thérèse compte cette année 53 inscrits. 147 élèves sont inscrits au collège privé Saint-Thérèse.

A l'école publique, Mme Aymard (directrice en charge des 4 classes de maternelle) et M Joseph (directeur des 7 classes d'élémentaire), accompagnés par M Valière, responsable du pôle animation et de l'équipe d'ATSEM* ont beaucoup œuvré pour permettre aux enfants de faire la meilleure rentrée possible. Enseignants et personnels communaux étaient sur le pont malgré les contraintes liées aux consignes sanitaires. La distanciation sociale n'étant plus obligatoire, tout a été fait pour éviter le brassage des enfants. Le conseil municipal travaille sur une restructuration de l'ALSH périscolaire avec notamment le recrutement d'un directeur.

* Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles

Vos démarches en ligne : rendez-vous sur le site <https://portail.berger-levrault.fr/MairieLalbenque46230>

Au collège et à l'école Sainte Thérèse, la rentrée a été échelonnée : les élèves de 6ème sont rentrés le mardi matin de même que les écoliers de l'élémentaire et de la maternelle. Les élèves de 5ème, 4ème et 3ème ont été accueillis le mercredi. Quant aux consignes sanitaires, elles ont été au centre de l'organisation de l'école et les premières heures de cours ont d'ailleurs été consacrées aux rappels des règles.

Cette année encore les effectifs sont en hausse. D'importants travaux ont été réalisés au collège (sécurisation de l'accès, halle de sports) et d'autres sont à venir.

La mairie souhaite une bonne rentrée et une excellente année scolaire à tous les élèves !

Indemnités des élus : comment ça marche ?

Combien reçoivent les élus ? Pourquoi une augmentation ?

Les indemnités des élus sont déterminées conformément au barème défini par le Code Général des Collectivités Territoriales. Pour les communes dont la population est comprise entre 1000 et 3499 habitants, la loi Engagement et Proximité de 2019 vient d'acter une augmentation de ces indemnités. Le but est d'encourager les citoyens actifs à prendre des responsabilités municipales dans les petites communes rurales, pour éviter que seuls les retraités soient présents dans les conseils municipaux. D'autre part, les communes de 1500 à 2499 habitants ont la possibilité d'élire 5 adjoints. Le 3 juillet, le conseil municipal de Lalbenque a voté à l'unanimité la désignation de 5 adjoints au lieu de 4, ajoutant une indemnité d'adjoint supplémentaire à l'enveloppe globale des indemnités. Le maire et les adjoints ont laissé une part importante de leur indemnité pour une répartition équitable avec les conseillers délégués.

Indemnités des élus en € bruts mensuels

Ancienne mandature	Maire	4 Adjoints	2 Conseillers délégués	Enveloppe globale
Indemnités maximales attribuables (barèmes officiels)	1634,63 €	627,24 € x 4	-	4143,59 €
Indemnités attribuées (délibération Conseil Municipal)	988,37 €	513,19 € x 4	513,19 € x 2	
Nouvelle mandature	Maire	5 Adjoints	7 Conseillers délégués	Enveloppe globale
Indemnités maximales attribuables (barèmes officiels)	2006,93 €	770,10 € x 5	-	5857,43 €
Indemnités attribuées (délibération Conseil Municipal)	711,76 €	637,86 € x 5	245,03 € x 6 486,17 € x 1	



Chères Lalbenquoises, Chers Lalbenquois,

C'est avec beaucoup de plaisir et une certaine fierté que je vous présente le nouveau journal municipal. Nous l'avons voulu fidèle aux idées et aux valeurs que nous avons portées pendant la campagne électorale. Son but est d'informer de façon concrète et précise sur ce qui se passe dans la commune, et de favoriser la participation de tous les habitants à la vie municipale. Il permettra ainsi une gestion municipale transparente. Désormais, vous avez entre les mains un journal édité sur du papier 100 % recyclé et non blanchi au chlore. Nous avons choisi Les Diodes, une entreprise lalbenquoise pour le graphisme, soutenant ainsi l'entrepreneuriat local et l'ESAT de Boissor à Luzech pour l'impression, car c'est une entreprise d'insertion pour les personnes handicapées et cela nous tient à cœur. Pour la première fois à Lalbenque, l'opposition municipale peut s'y exprimer dans une tribune libre, conformément à la loi NOTRe et à nos engagements. Souhaitons que cet espace soit le lieu d'une expression constructive qui participe au débat républicain.

Lors des dernières élections, la participation a été très forte, comme toujours à Lalbenque. C'est un signe très positif pour la vie démocratique. Je remercie donc tous les électeurs qui se sont déplacés malgré le contexte sanitaire et dont une majorité a exprimé clairement un désir de changement : une participation plus importante des citoyens en association avec les élus, pour un travail plus collectif. C'est pourquoi une importante majorité des élus a reçu une délégation du maire. Ainsi chacun a des responsabilités précises et un travail réel à effectuer au profit de la commune. C'est notre conception de la gestion municipale. Pour terminer, je remercie sincèrement tous les employés municipaux et tous les conseillers municipaux qui depuis bientôt trois mois fournissent un travail énorme. Longue vie au Journal de Lalbenque et bonne lecture !

Liliane Lugol, maire de Lalbenque.



Décisions du conseil municipal

Conseil du 3 juillet 2020

Le premier conseil municipal de la mandature s'est tenu le 3 juillet 2020. Ce conseil était consacré à l'installation de la nouvelle équipe municipale, l'élection du maire, Liliane Lugol et des 5 adjoints.

Conseil du 17 juillet 2020

- Vote des délégations du conseil municipal au maire
- Election des conseillers délégués aux syndicats mixtes
- Création et composition des commissions
- Constitution du jury d'assises
- Maintien du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Conseil du 4 septembre 2020

- Information sur la nomination des conseillers municipaux délégués
- Information sur la démarche engagée pour refonder le journal municipal
- Fixation des indemnités de fonction des élus
- Achat d'un terrain à Saint-Hilaire pour y réaliser un parking et une place de hameau (à proximité immédiate de la salle des fêtes)
- Vote des avenants pour la finalisation de la première tranche de la plaine de jeux
- Examen et vote des subventions aux associations pour un montant global de 29 000 €
- Constitution de la commission de contrôle des listes électorales

Retrouvez les compte-rendus des conseils municipaux sur www.lalbenque.fr dans "Votre mairie" puis "Conseils municipaux".



Projet de la plaine de jeux

Un héritage lourd à assumer

En 2015, la commune a fait l'acquisition d'un terrain d'une surface de 4,5 hectares situé au lieu-dit Guiraudou, entre les routes de Vaylats et d'Escamps, pour y réaliser deux terrains de foot. Cet achat a représenté un coût global de 48 442,10 € HT. Les opérations de terrassement ont débuté en mars 2019 pour un montant de 399 000 € HT. En juin 2020, devant les difficultés liées à la présence importante d'eau dans le sol, une étude a été faite par un expert spécialisé dans les sols sportifs, dont les conclusions sont les suivantes : « La conception des terrains présente un défaut majeur de drainage et de compaction (...) En l'état les terrains ne devront pas être joués avant la fin du printemps 2021 et la fréquentation ne devra pas dépasser 4 heures par semaine. » Cet été, l'absence d'arrosage intégré a complexifié l'entretien de ces espaces : la commune a dû acheter en urgence 4 enrouleurs (15 643 € HT) et utiliser 4034 m3 d'eau potable en deux mois (dépense évaluée à 8000 € HT). L'ensemble du projet, hors vestiaires, au 21 août 2020, représente un coût de 571 142,74 € HT, soit 672 468,07 € TTC, avec des financements extérieurs à hauteur de 43 % acquis et 52 % espérés. Un emprunt de 200 000 € a été contracté par la commune pour le financement du projet. Aujourd'hui c'est une nouvelle étape qui s'ouvre pour trouver des solutions. Ce travail sera conduit avec les futures associations utilisatrices dont le FCLF.



Liliane Lugol a été élue maire lors du conseil municipal d'installation du 3 juillet 2020. Le maire bénéficie d'une "double casquette" : il est à la fois agent de l'État et il agit au nom de la commune en tant que collectivité territoriale. Il est officier d'état civil et officier de police judiciaire sous l'autorité du procureur de la République.

Les adjoints sont aussi officiers d'état civil et officiers de police judiciaire. Ils exercent des fonctions déléguées par le maire. Le 3 juillet 2020, les élus ont fixé à 5 le nombre des adjoints de la commune. Chaque adjoint préside une **commission municipale** et notamment, pour la première fois à Lalbenque, une commission en charge d'enjeux majeurs pour la nouvelle municipalité qui sont l'écologie, l'environnement et la biodiversité.

Devenez acteur de la vie de votre village !

Comment ça marche ?

Les commissions participatives seront constituées d'élus, d'habitants, de représentants associatifs, d'acteurs économiques de Lalbenque, ...

Tous les Lalbenquois pourront faire acte de candidature.

Vous recevrez bientôt dans votre boîte aux lettres une proposition pour participer aux commissions !

Rencontrer les élus

Le maire : sur rendez-vous le mercredi de 10h30 à 12h, appelez le 05 65 31 61 17.

Les adjoints : sans rendez-vous tous les samedis de 10h à 12h.

Les commissions techniques du conseil municipal

Dans ces commissions ne siègent que des conseillers municipaux : commission d'appel d'offres, commission urbanisme, commission démocratie participative, commission des finances.



Liliane Lugol,
maire de Lalbenque



Sébastien Nodari
1er adjoint en charge des affaires scolaires, de l'enfance et de la jeunesse



Myriam Lézouret-Conquet
2ème adjointe en charge de l'écologie, de l'environnement et de la biodiversité



Kévin Delon
3ème adjoint en charge de l'aménagement des espaces publics, de l'urbanisme et du patrimoine



Magali Coquoin
4ème adjointe en charge du lien social et de la vie associative



Charles Lonjou
5ème adjoint en charge de la voirie et des réseaux secs et humides

Le nouveau conseil municipal



Jacques Marzin
Vice-président de la Communauté de Communes en charge de l'économie et de l'attractivité du territoire
Conseiller municipal

Le maire et les adjoints seront suppléés par 7 conseillers municipaux délégués nommés par arrêté du maire. Ils disposent d'un périmètre d'action précis dont ils sont responsables, prenant ainsi part de manière active à la gestion communale. C'est une vision nouvelle de la vie municipale qui réaffirme la responsabilisation des élus.

Les commissions participatives

Commission affaires scolaires, enfance et jeunesse

Relations avec les équipes pédagogiques - Organisation des temps périscolaires et ALSH - Projet éducatif communal - Conseil municipal des enfants

Commission écologie, environnement et biodiversité

Mise en valeur du patrimoine naturel et du petit patrimoine
Approvisionnement du restaurant scolaire en bio - Développement d'actions écologiques et citoyennes : jardins partagés, ateliers

Commission Aménagement des espaces publics et patrimoine

Aménagement des espaces publics : voirie du bourg, espaces verts, embellissement - Vision "Lalbenque 2035", valorisation du centre historique - Patrimoine : églises, pigeonnier, grands calvaires, maison Boissy - Infrastructures et bâtiments publics : entretien, construction, améliorations

Commission lien social et vie associative

Accompagnement des associations - Organisation de la fête des associations - Attributions des subventions - Actions sociales et intergénérationnelles

Commission voirie, réseaux secs et humides

Chemins de la commune goudronnés et castinés : entretien, amélioration - Réseaux d'eau, assainissement et défense incendie - Réseaux électriques

Les commissions spécifiques

Dans ces commissions siègent des élus et des acteurs de la vie publique concernés par le domaine abordé. D'autres commissions spécifiques pourront être créées au cours du mandat.

Commission agriculture animée par un conseiller municipal et présidée par un agriculteur bio et un agriculteur conventionnel.

Les conseillers municipaux



Guillaume Bismes
Conseiller délégué au tissu associatif



Serge Charonnat
Conseiller délégué aux infrastructures et bâtiments publics



Marie Delpech
Conseillère déléguée à l'organisation de la démocratie participative



Sylvie Pagès
Conseillère municipale



Marie-Joëlle Roche
Conseillère déléguée au petit patrimoine, à la biodiversité et au développement d'actions éco-citoyennes



Paméla Rousseau
Conseillère déléguée aux questions sociales



Philippe Sudrès
Conseiller délégué aux marchés, à l'artisanat, au commerce et à l'emploi



Marion Villette
Conseillère déléguée aux affaires périscolaires et à la petite enfance



Stéphane Dolo
Conseiller municipal



Paul Pinsard
Conseiller municipal



Catherine Rebière
Conseillère municipale



Jacques Pouget
Conseiller municipal

Doter la commune d'un Atlas de la Biodiversité



Le lézard ocellé est une espèce présente dans le milieu naturel lalbenquois, à l'âge adulte il peut mesurer jusqu'à 50 cm.
© Matthieu Berroneau - www.matthieu.berroneau.fr

Un appel à projet chargé d'enjeux

Créé en janvier 2020, l'Office Français de la Biodiversité a lancé un nouvel appel à projet pour inciter les communes à établir leur atlas de la biodiversité. La commission Ecologie, environnement et biodiversité a complété le dossier de candidature qui devra être validé par délibération du prochain Conseil Municipal. Les enjeux sont nombreux : recenser les éléments de la biodiversité à travers des étapes d'animation et de répertoriage, diffuser l'Atlas à la population et aux acteurs du territoire, valoriser et protéger la biodiversité en s'appuyant sur ce document.

La COVID circule toujours, protégeons-nous !

Port du masque obligatoire sur le marché et dans les salles municipales, gel hydroalcoolique à disposition.

Le virus est toujours présent sur le territoire national, il reste dangereux, en particulier pour les personnes âgées et celles atteintes de maladies chroniques. Le port du masque sur le marché hebdomadaire a été rendu obligatoire afin de réduire les risques. L'entrée du marché et les salles municipales sont désormais équipées de distributeurs de gel hydroalcoolique. Ne relâchons pas nos efforts dans l'application des gestes barrières :

1. **je mets un masque si je suis près de quelqu'un**
2. **je limite les contacts avec les autres**
3. **je me lave les mains très souvent**

exemples de travaux modifiant l'aspect d'un bien : remplacement ou remise en peinture de portes et fenêtres, changement de volets, rénovation de toiture, pose de gouttières, installation d'un portail, ravalement de façade, création d'ouvertures en façade. Tous travaux réalisés sans autorisation exposent ceux qui les réalisent à une procédure pénale. Les travaux non conformes à l'arrêté délivré par la commune entraîneront une remise en état conformément aux préconisations de l'arrêté. Quelques informations utiles : les menuiseries doivent être réalisées en bois petits carreaux, les volets doivent être réalisés en bois, les gouttières en zinc et les toitures en tuiles canal. Une palette de couleurs pour les menuiseries sera bientôt disponible en mairie.

Pour toute information complémentaire, les propriétaires concernés sont invités à contacter le service urbanisme de la commune.

Le secteur sauvegardé, qu'es aquò ?

Menuiseries bois, gouttières zinc : Saint-Quirin impose ses règles aux maisons du bourg.

L'église Saint-Quirin de Lalbenque est inscrite au titre des monuments historiques depuis le 21 octobre 1925 et à ce titre des règles particulières s'appliquent aux propriétaires des maisons situées dans un périmètre de 500 mètres autour de l'église. Pour tous travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bien, il est impératif d'obtenir une autorisation de l'Architecte de bâtiments de France. Quelques



État Civil

Ils sont nés : Ayeola BASSEMENT le 22/07/20

Ils se sont mariés : Aurore COURDESSES et Harry QUESADA le 25/07/20, Laurence BRIN et Gabriel MARTY le 15/08/20, Marie DELPECH et Roland BOUZON le 05/09/20

Ils nous ont quittés : Bernard STEVENS le 19/08/20 (77 ans), Yvette TESIAS née CASTELA le 17/07/20 (86 ans)

Une première réunion des associations réussie

Des échanges constructifs et un journal des associations en projet

Conformément à l'engagement de la nouvelle municipalité, la commission "Lien social et vie associative" avait convoqué, le mercredi 5 août 2020, l'ensemble des responsables associatifs de la commune pour une première réunion d'échanges. Les responsables de vingt-huit associations lalbenquoises ont répondu à l'appel des membres de la commission présidée par Magali Coquoin. La réunion animée par Guillaume Bismes, conseiller délégué au tissu associatif, en présence de Liliane Lugol, maire, a été un moment de rencontres et d'échanges entre les nouveaux élus et les associations. Chaque association a pu présenter ses activités, ses besoins et ses demandes. Les nombreux échanges constructifs ont souligné l'importance de mener des projets en commun notamment pour la fête des associations ou la rédaction du journal des associations. Cette réunion a aussi été l'occasion de présenter une première ébauche de critères d'attribution des subventions qui seront déterminés dans les prochains mois en commission. Après avoir confirmé leur volonté de développer et dynamiser la vie associative à Lalbenque, les membres de la commission ont donné rendez-vous aux participants à la Fête des associations "Agor'asso" fixée le samedi 26 septembre 2020.



1200 signes, sinon rien...

Depuis ses débuts, Lalbenque Infos était un journal d'information municipale. Aujourd'hui, il est en passe de devenir un journal de propagande. C'est pour faire suite à une proposition électorale qui traitait du respect de l'opposition, qu'on nous propose cette tribune qui ne doit excéder 1200 signes. **C'est vous dire à quel point nous trouvons cette proposition démagogique. Il faut donc faire très court !**

- Alors que la majorité s'y était engagée pendant la campagne, aucune responsabilité n'a été proposée au groupe Lalbenque Pour Tous.
- La majorité est représentée par un groupe de 15 élus : 13 ont accédé à des responsabilités indemnisées. L'enveloppe budgétaire globale a fait un bon de 44% ! Cette augmentation avoisinera les 130 000 € sur 6 ans. Lalbenque Pour Tous n'aurait jamais osé vous imposer une augmentation aussi indécente.
- Le projet de parking de la salle des fêtes de St-Hilaire est remis en cause. Si le nouveau projet semble défendable, l'achat du terrain coûtera près de 20 000 € supplémentaires. 76% d'augmentation pour une superficie bien moindre : difficile à comprendre.

D'autres sujets seraient à débattre. Désolé, nous allons dépasser 1200 signes...

Les élus de Lalbenque pour tous



Le tour de France solidaire de Philippe Sudrès

Philippe Sudrès, conseiller municipal à Lalbenque, a fait le pari de faire le tour de la France en parcourant 6000 km et 60 étapes pour soutenir les associations Hôpital Sourire et AT Europe. Chacune de ces étapes a pour objectif de stimuler les dons au profit des deux associations qui viennent en aide aux enfants malades, la première pour améliorer l'hospitalisation des enfants, la seconde pour soutenir la recherche afin de vaincre la maladie ataxie telangiectasie qui touche 150 enfants en France. Le 20 août 2020 à Biarritz, Philippe Sudrès a entamé un courageux périple à vélo pour un retour espéré début novembre sur les Causses du Quercy. Suivez-le et soutenez-le sur le site : <https://tourdefrance-hopitalsourire.fr>



21 oct **Cinélot : Shaun le mouton : la ferme contre-attaque**
14h30, maison communautaire

25 oct **Cinélot : Hors Normes**
14h30, maison communautaire, suivi d'un débat

25 oct **Cinélot : My Sweet Pepperland**
18h, maison communautaire, suivi d'un débat

du **22** **Visages des Kurdistans**
au **25** à Lalbenque et Aujols
oct

6 nov **Conseil municipal**
20h, salle des fêtes de Lalbenque

11 nov **Commémorations de l'Armistice**
12h15, suivies d'une représentation des élèves de 3ème du collège Saint-Thérèse

27 nov **Don du sang**
16h à 19h, salle des fêtes de Lalbenque

Alerte Ambroisie

La plante invasive cause d'allergies

Cette année, de nombreux foyers d'ambroisie ont été découverts sur la commune de Lalbenque. Tous n'ont pas été supprimés. Un appel à la vigilance est lancé pour les agriculteurs : sa présence peut entraîner une perte de rendement, des charges supplémentaires et une dissémination rapide. C'est aussi une menace pour la santé. Le pollen d'Ambroisie (août à octobre) est très allergisant (rhinite, asthme, conjonctivite).

Tout sur l'ambroisie : www.ambroisie.info

Services de la Mairie

Depuis la rentrée, les services de la mairie sont de nouveau ouverts les 1er et 3ème samedis du mois de 9h30 à 12h.

Terrain à vendre

La commune de Lalbenque propose un terrain constructible de 1257 m² au lotissement du Pech Fourcat le long de la route de Puylaroque. Un petit sentier permet de rejoindre le bourg en 5 minutes à pied. Ce terrain plat et nu saura séduire ceux qui sont à la recherche d'un environnement naturel à deux pas de toutes les commodités. Le terrain est affiché au prix de 28 620€ Contacter la mairie pour plus d'informations au 05 65 31 61 17.

Publication de la Mairie de Lalbenque - Tirage sur papier 100% recyclé : 1000 exemplaires
Directeur de la publication : Liliane Lugol - Maquettage : Les Diodes - Impression : ESAT de Boissor

Rendez-vous sur www.lalbenque.fr

05 65 31 61 17 - email : mairie.lalbenque@wanadoo.fr

 @mairiedelalbenque

